la RATP confirme sa détermination à mener à bien ses projets et avance résolument et inexorablement ses pions, malgré les oppositions.

Un mur de soutènement de plus de 6m de haut

Un quai de retournement après la route de Limours (Coubertin)

De nouveaux bâtis pour l'aiguillage dont un de plus de 200m2

Rallongement des voies 4T et 5T

...

RER B

Réunion d'Information et de débat

Menés à leur terme, ces projets feraient payer à notre commune un lourd tribut en défigurant gravement et définitivement notre cadre de vie.

Le temps et l'immobilisme jouent dorénavant contre l'intérêt général de la ville et de l'ensemble de ses habitants !

Venez nombreux !

MARDI 30 juin 2015 à 20H45

à l'ancienne mairie

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

elan.saintremylc@gmail.com

BIENVENUE

Organisation de la réunion

. I- Informations générales

. II- Présentation des projets RATP à Saint-Rémy

. III- Place au débat

. IV- Quelles perspectives ? Que décidons-nous ?

I

INFORMATIONS GENERALES

PRINCIPAUX ACTEURS

. Le STIF (Syndicat des Transports en Ile de France) : l'autorité organisatrice des transports dans la région

. La SGP (Société du Grand Paris) : établissement public créé par l'Etat en 2010 pour réaliser le réseau de transport « Grand Paris Express » dont la ligne 18 sur le plateau de Saclay

. La RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) : opérateur de transport

Un document cadre

Le Schéma Directeur du RER B Sud

(SDLB)

Adopté par le STIF en 2013, le SDLB Sud fixe 3 objectifs :

. satisfaire les attentes des passagers

. améliorer l'exploitation de la ligne

. anticiper les besoins futurs

Calendrier
et
quelques dates clefs

. juillet 2013 : approbation du SDLB par le STIF

. Concertation du 08 décembre 2014 au 11 janvier 2015 : destiné à favoriser la compréhension des projets, le dossier déposé en mairie est incomplet

. 15 décembre 2014 :
Réunion publique de « concertation » organisée conjointement
par le STIF et la RATP à Saint-Rémy

A cette réunion publique
de « concertation » organisée à Saint-Rémy

On y apprend que :

. Le projet de tiroir de retournement au delà de la route de Limours est décrété « hors sujet »,

. Le mur de soutènement le long de la rue Ditte est « un muret » masqué par de la végétation,

Pour ce faire... 2 diapositives seront cachées aux participants présents

Quels aménagements pour la gare ?

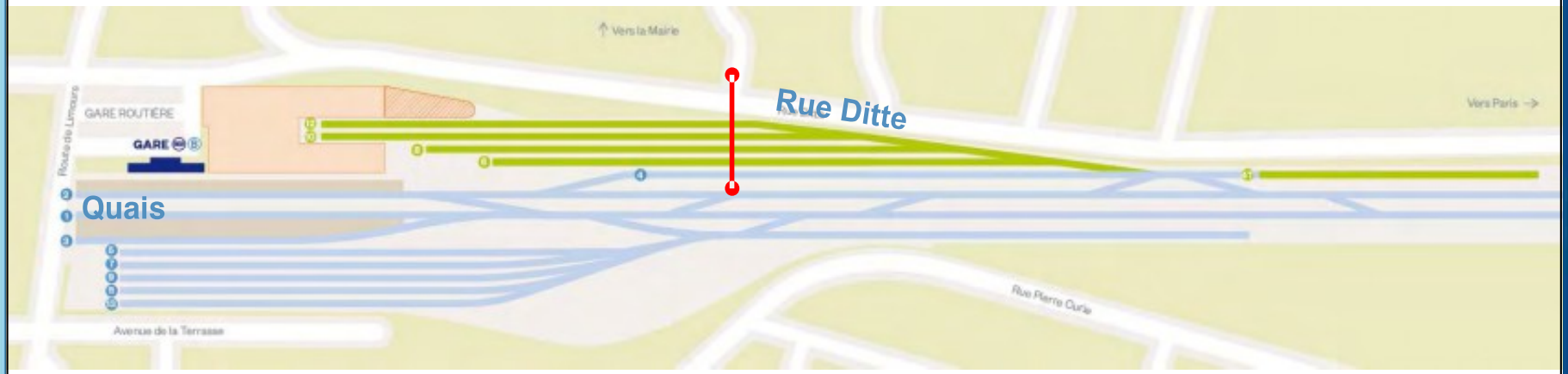

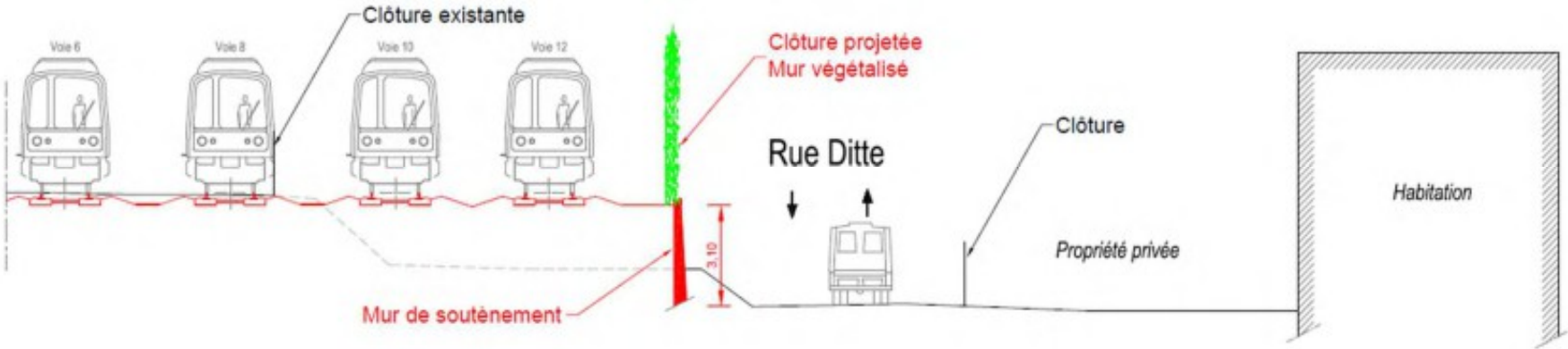

Quels aménagements pour la gare ?

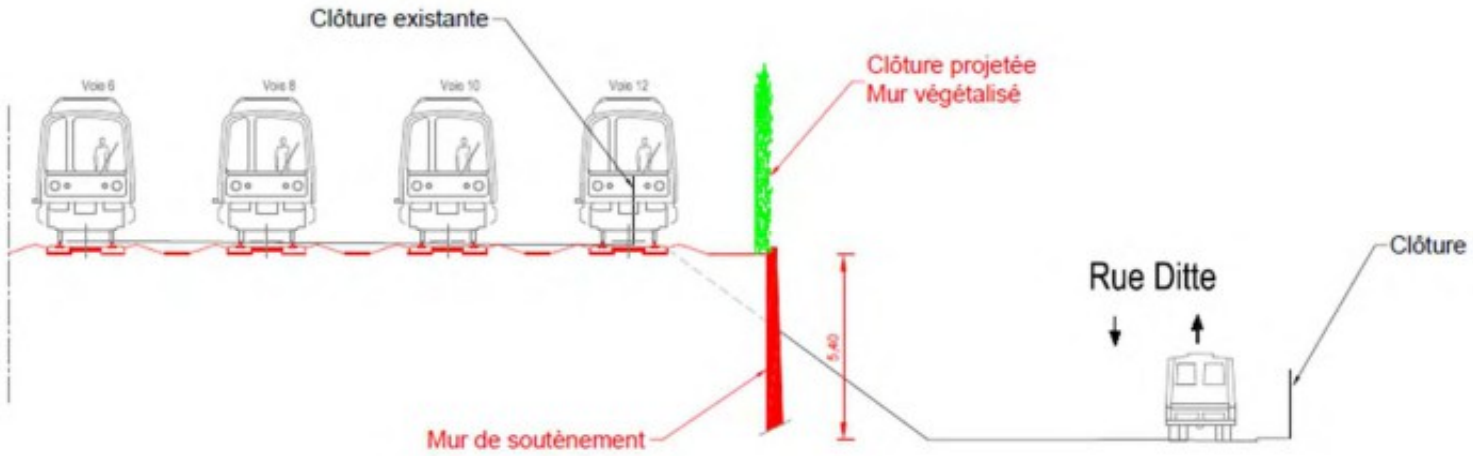

Annexe 2

Pourtant, en novembre 2014, dépôt par la RATP d'une « demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact » (déclaration auprès du Ministère de Tutelle)

où sont précisées les intentions autrement plus inquiétantes de la RATP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
13/11/2014	21/11/2014	F-011-14-C-0106

1. Intitulé du projet

Création de positions de garage à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : GRYZ Serge - Maîtrise d'ouvrage RER

RCS / SIRET : 7 7 5 6 8 0 3 4 3 0 0 0 1 5 — Forme juridique : EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5°) Infrastructures ferroviaires a) Autres voies ferroviaires de plus de 500 m	Création d'un faisceau de garage pour les trains du RER B comprenant 1300 m environ de voie ferrée nouvelle non empruntée par les voyageurs.
8°) Transports guidés de personnes	Modification du faisceau ferroviaire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un faisceau de voies afin de créer des positions de garage supplémentaires (8 au total) sur les voies 47, 6, 8,10 et éventuellement 2 sur une voie 12.
Les voies 6, 8, 10 et 12 créées mesureront respectivement 265m, 280m, 280m et 280m.

Le projet prévoit en outre :
- le rallongement de la voie 47 ;
- La restitution de 11 places de stationnement sur le parking municipal ;
- la réalisation d'un mur de soutènement de 100 m de long et de 5 m de haut le long de la rue Dite ;
- l'adaptation des équipements ferroviaires (cheminements, téléphonie, contrôle de vitesse,...).

L'ensemble des nouvelles voies ferrées créées s'accompagne de la mise en place d'une alimentation électrique (caténaires).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

Quatre extraits de ce document...

Article 4.3.2 (le projet dans sa phase exploitation)

« En phase exploitation, la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse offrira 10 positions de garage supplémentaires...

(soit l'équivalent de 5 rames NdR)

Cela permettra d'accueillir le supplément de matériel roulant nécessaire à l'augmentation de l'offre de transport dans le sud de la ligne»

Article 4.3.1 (le projet dans sa phase de réalisation)

« …. le projet prévoit :

- le rallongement de la voie 4T de 250 mètres

- la réalisation d'un mur de soutènement de 100 ml de long et de 5m de haut le long de la rue Ditte pour élargir la surface utilisable en haut de talus »

Article 4.8 (De quels projets se compose le programme ?)

« Le SDLB signale un autre programme, à un horizon ultérieur, consistant en la création d'un tiroir de retournement, cette fois-ci en arrière gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.... »

Article 7 (auto-évaluation)

« Les aménagements du site de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sont d'une ampleur limitée.....Au regard des faibles enjeux environnementaux présents dans l'aire d'étude et surtout des faibles impacts du projet, celui-ci pourrait ne pas faire l'objet d'une étude d'impact »

Depuis, diverses réunions se sont tenues en présence d'élus de la commune et de représentants de la RATP et du STIF.

La dernière en date a eu lieu le 16 juin 2015.

Constat :

. Les informations sont délivrées au compte-gouttes par l'opérateur,

. Les projets entrent en phase opérationnelle, avec la définition des méthodes de chantier

C'est l'état des projets présentés à cette occasion que nous vous proposons de commenter

Dès le 08 juillet 2015, la validation du projet et du financement de la Tranche 1 « modernisation et optimisation garages à Saint-Rémy » est à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du STIF

Montant annoncé pour la T1: 33 millions € (2/3 SGP + 1/3 RATP)

Montant estimé pour l'ensemble (T1+T2+TR) : > 100 millions €

Des budgets énormes utilisés à bon escient ?

Des projets « figés » alors que des incertitudes structurantes MAJEURES subsistent à ce jour:

. Fréquentation projetée de la ligne :

+ 20% (chiffre SDLB) ?

- 15% à la mise en service de la ligne 18 (SGP) ?

. Quels choix pour le futur matériel roulant ?

Voitures à double étage ?

Allongement des rames ?

(décision attendue en 2016 seulement)

II

PRESENTATION DES PROJETS RATP

RER B – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Schéma Directeur Ligne B

Département de la Maîtrise d'ouvrage des projets

SFMR • 16/06/2015

Sommaire

1. Décomposition du projet
2. Focus sur le projet de modernisation et de fiabilisation des garages et dé-garages
3. Focus sur le projet de création d'un faisceau de garage

Décomposition du projet Saint-Rémy

1

3 programmes ; prévu dans le SDLB approuvé par le STIF en juillet 2013

Étape 1 : Renouvellement du poste de signalisation et fiabilisation des garages & dégarages

Étape 2 : Création d'un faisceau de remisage

En réflexion : Tiroir de retournement

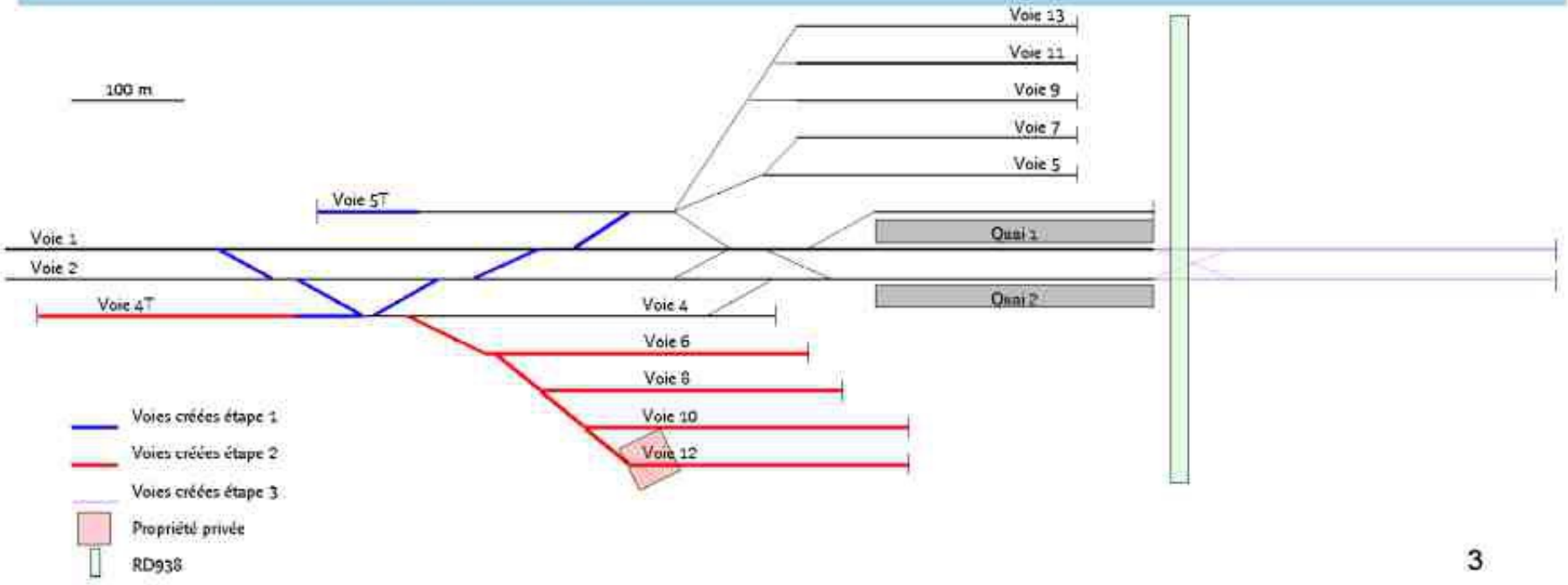

Focus modernisation & fiabilisation

2

- Opération de maintenance patrimoniale :
  - Traitement de l'obsolescence
  - Amélioration de l'exploitabilité du terminus : possibilité de garer / dégarer directement depuis ou vers les voies principales
  - En cohérence avec la réalisation des aménagements prévus au SDLB
- Renouvellement des équipements de signalisation entre Courcelles et St Rémy - Nouveau local accueillant le futur PRS
- Création de communications de voie (dégarages et garages directs)
- Nouveaux portiques caténaires et portique de signalisation au dessus du faisceau actuel
- Allongement limités voies 4 et 5
- Début des travaux : T2 2016
- Mise en service en 2 phases :
  - Mi-août 2019
  - Fin 2019 / début 2020

Le nouveau poste de signalisation

2

Le centre campagne de signalisation

2

Vue depuis le 43 rue Ditte

Coupes des voies

Etat projeté

Coupe E–E **prise à la limite du 41 et du 43 rue Ditte**

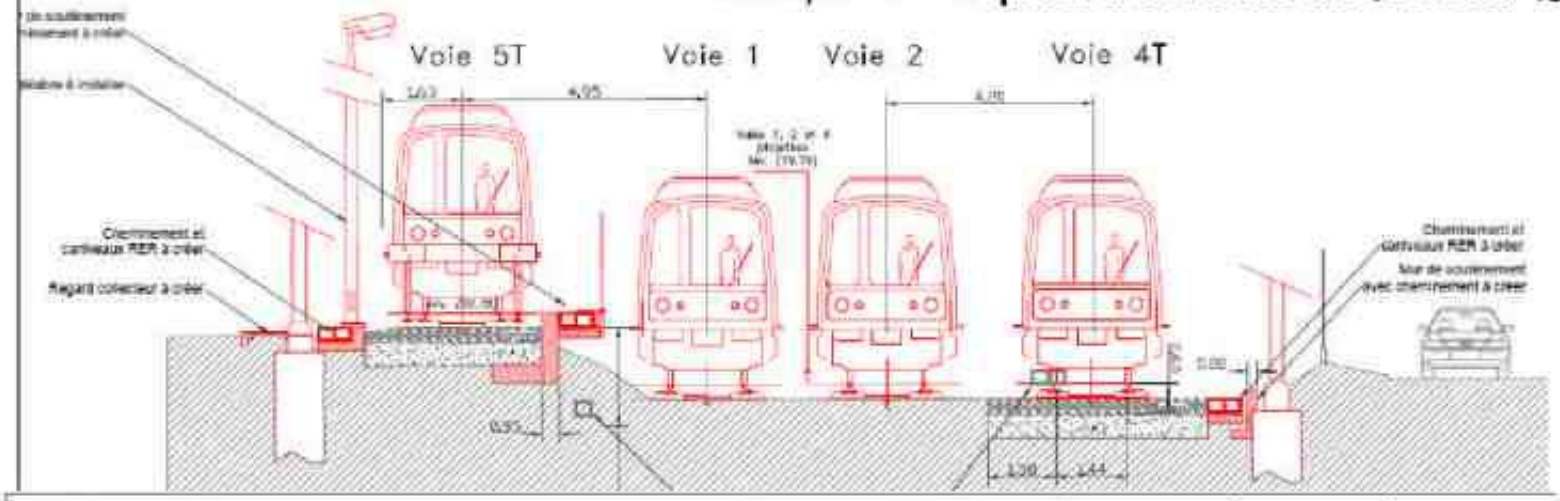

Etat projeté

Coupe F–F **prise entre le 43 et le 45 rue Ditte environ 90 m vers Gif / coupe E-E**

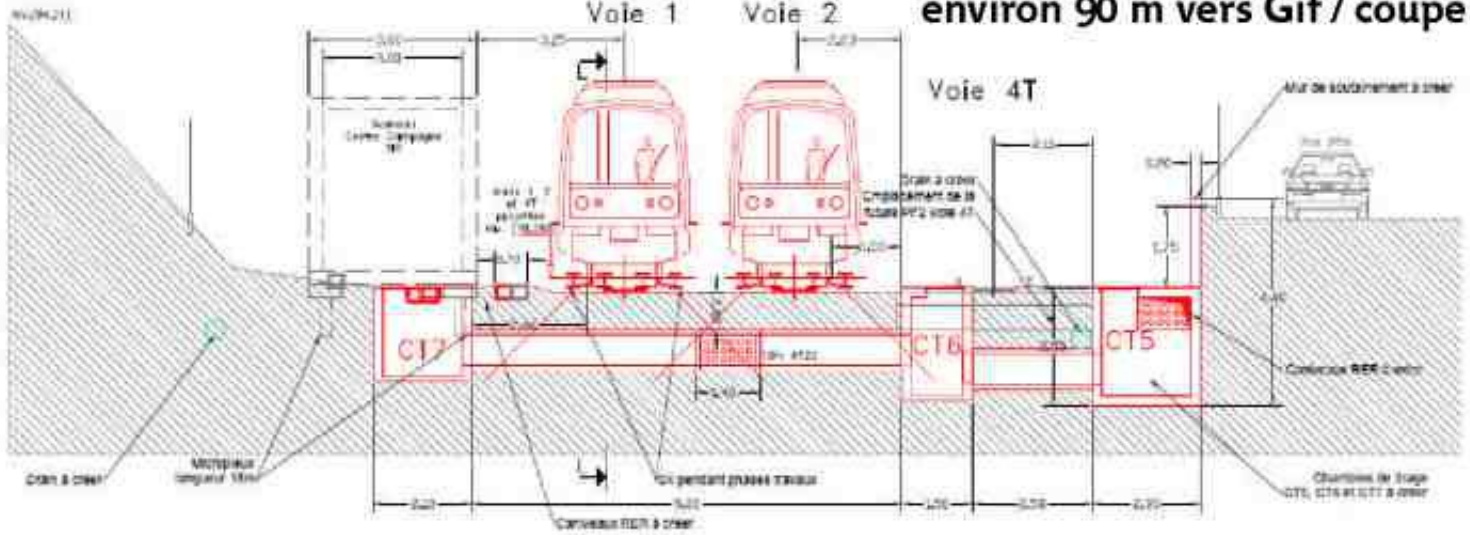

41 rue Ditte

Accès chantier envisagés

2

- Depuis l'entrée au site RATP de la rue Pierre Curie pour les travaux situés au sud des voies (nouveau poste de signalisation, nouveau centre en campagne, prolongement de la voie 5T)

- Depuis la rue Ditte, pour l'accès à la base vie et pour les travaux situés au nord des voies
  - Par l'entrée du parking de la gare
  - Par un accès à créer en face de l'impasse de Sargis

➢ Passage de poids lourds dans les rues Ditte et Pierre Curie

Accès chantier envisagés

2

– Par l'entrée du parking de la gare

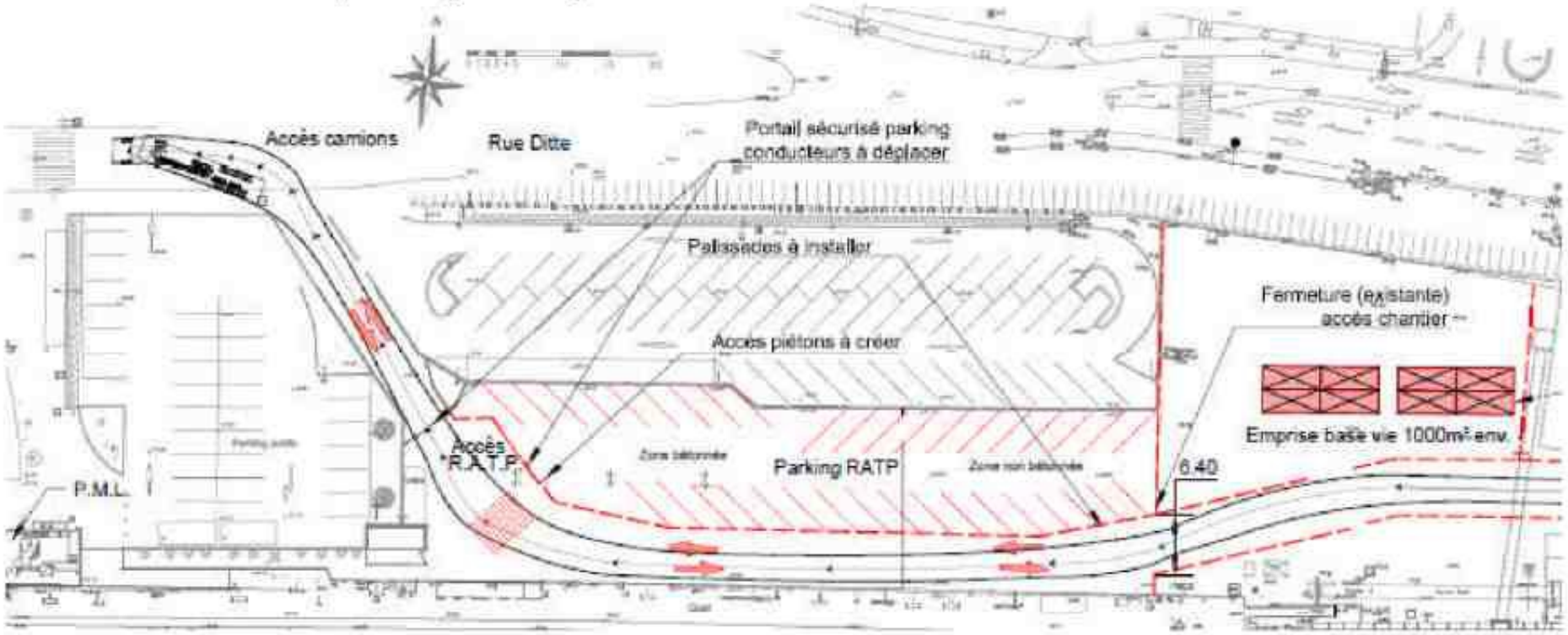

Accès chantier envisagés

2

– Par un accès à créer en face de l'impasse de Sargis

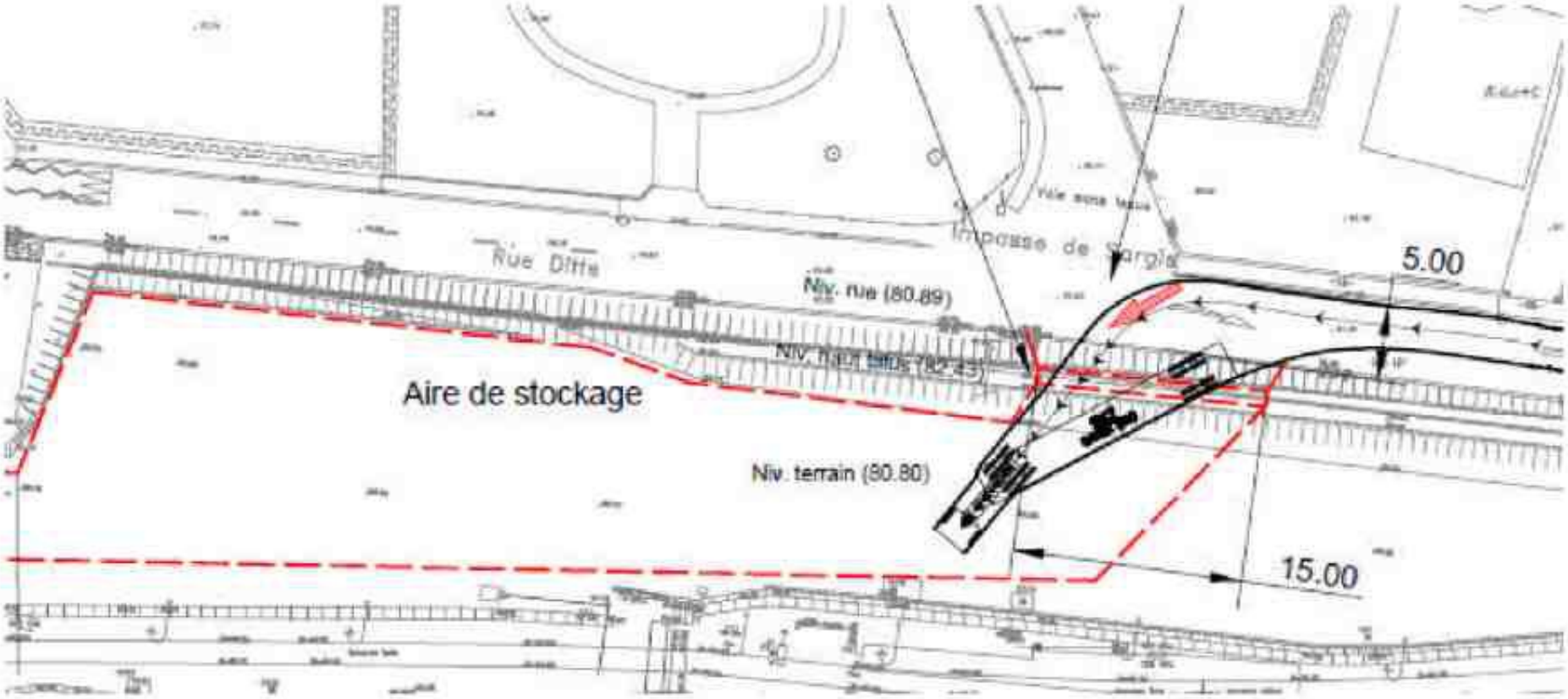

Sortie Impasse de Sargis en direction de la gare

Sortie Impasse de Sargis en direction de la rue de Vaughien

Impacts travaux Génie Civil

2

- Impacts envisagés sur la circulation de la rue Ditte
  - Pour l'installation de nouveaux caniveaux de câbles et terrassement d'une partie du talus V4
  - 6 mois environ, envisagés au 2nd semestre 2016
  - Mise en place d'un alternat de 140 mètres entre le 33 et le 43 rue Ditte (voie direction Gif-sur-Yvette condamnée)
  - Permet la réalisation de travaux de jour

- Travaux de la V5T (y compris centre campagne) aux abords des parcelles 9 à 14 (du 33 au 45 rue Pierre Curie)
  - Essentiellement en jour

Impacts travaux Génie Civil

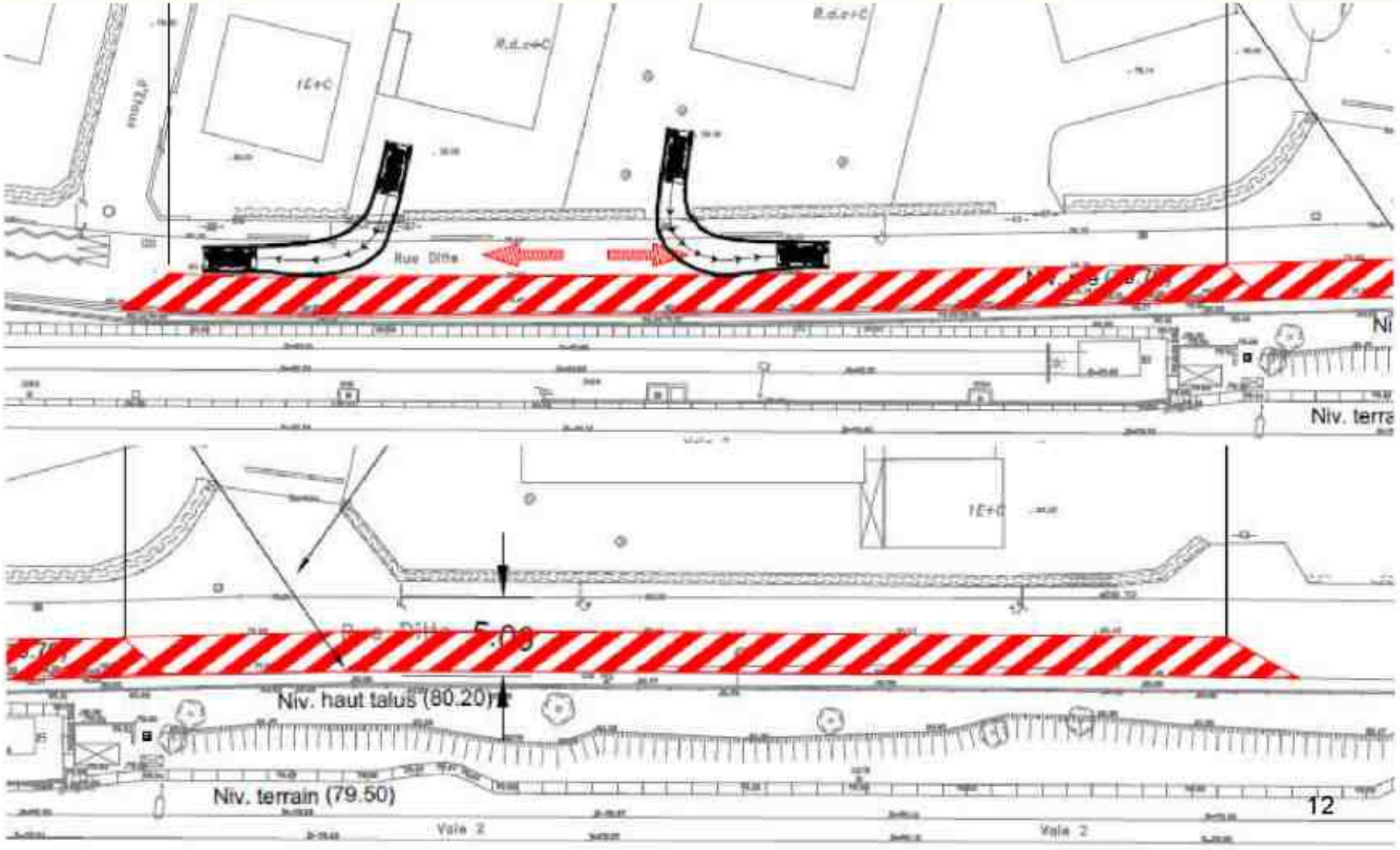

Impacts autres Travaux

2

Tirages des câbles

- Seront réalisés de nuit, sur l'ensemble de la zone chantier, de Courcelle à la gare de Saint-Rémy

Caténaires

- Majoritairement des travaux de nuit
- Emprise chantier sur rue Ditte sur environ 50 mètres, entre le 45 et le 47 rue Ditte
  - Pour réalisation de 4 massifs caténaires, courant 2017
  - Coupure identique aux travaux GC : voie direction Gif sur Yvette condamnée
  - Permet des travaux de jour
- Condamnation de la rue Ditte en « nuits longues » envisageable ?
  - Pour matage des nouveaux poteaux de la zone d'avant-gare
  - < 5 jours de coupure, 2nd semestre 2017 voire 1er semestre 2018
  - Emprise mobile, entre le 35 et le 49 rue Ditte

Impacts autres Travaux

2

Voie

- Majoritairement des travaux de jour
- Travaux de reprise du profil des voies commerciales pendant 10 semaines au 1er semestre 2019
    - De nuit, générateur de bruit
- Livraison des nouveaux rails par convois exceptionnels

Impacts sur l'exploitation

2

- Limitation Temporaire de Vitesse au printemps - l'été 2016
  - 12 semaines entre mi-juin et mi-septembre
  - Impact sur le temps de parcours estimé à 45 secondes maximum

- Coupure du trafic de 4 semaines envisagée à l'été 2019 (dernière semaine de juillet, 3 premières d'août)
  - Pour la réalisation de la pose des communications liées aux voies commerciales
  - Mise en place d'un moyen de substitution par bus
  - Activité de chantier dense à prévoir (travaux envisagés jour et nuit) durant les 3 premières semaines

Focus création du faisceau de garage

3

- Création d'un faisceau de 4 voies de garage permettant de garer 4 trains longs
- Prolongement de la voie 4 de 250 m, permettant :
  - de garer 1 train long
  - l'accès au faisceau

Focus création du faisceau de garage

3

Focus création du faisceau de garage

3

- Création d'un faisceau de 4 voies de garage permettant de garer 4 trains longs
  - Coupe de principe au niveau du 17 rue Ditte

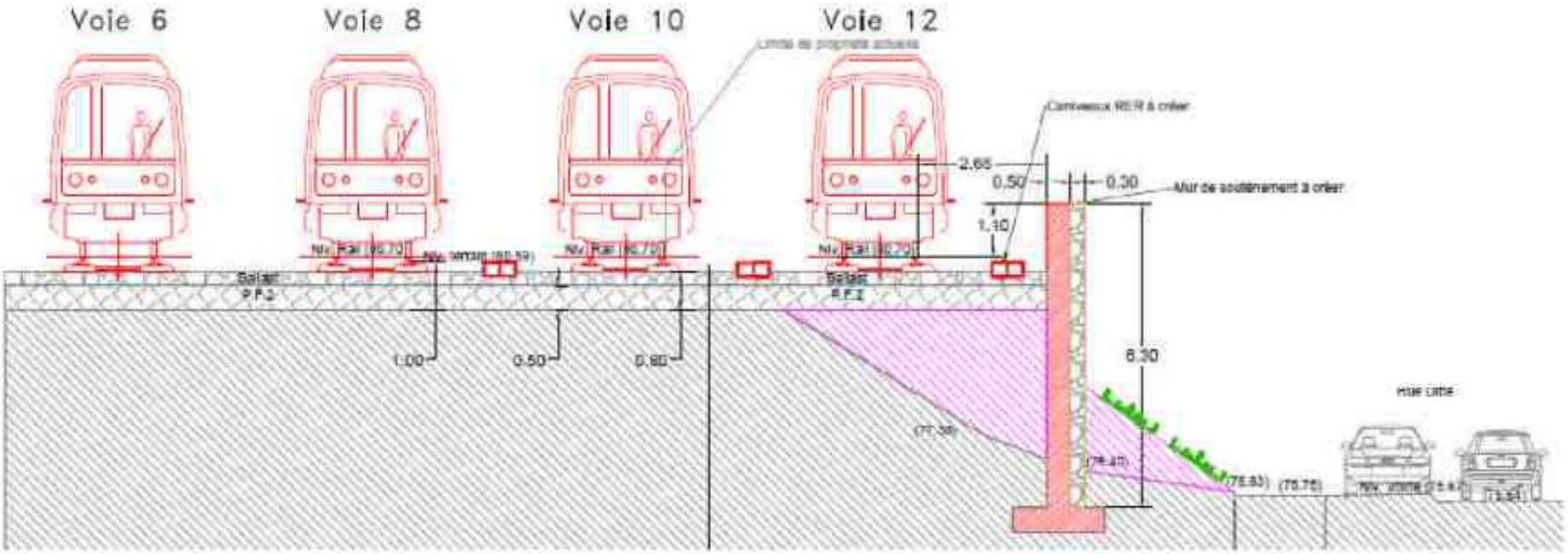

17 rue Ditte en direction de la gare

17 rue Ditte en direction de la rue de Vaughien

Focus création du faisceau de garage

3

- Prolongement de la voie 4 de 250 m, permettant :
  - de garer 1 train long
  - l'accès au faisceau

- Coupe de principe au niveau du 47 rue Ditte

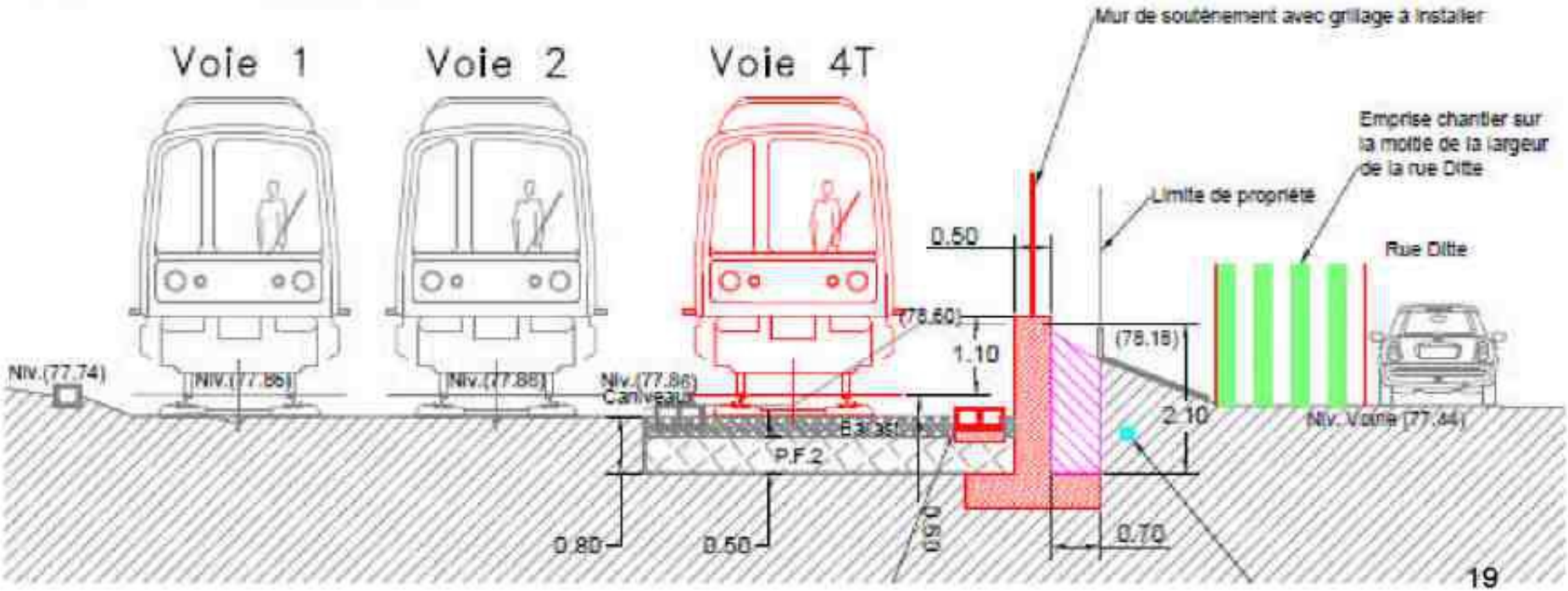

47 rue Ditte

Focus création du faisceau de garage

3

- Prolongement de la voie 4 de 250 m, permettant :
  - de garer 1 train long
  - l'accès au faisceau

  - Coupe de principe, environ 150 mètres après le 49 rue Ditte et avant le rond-point

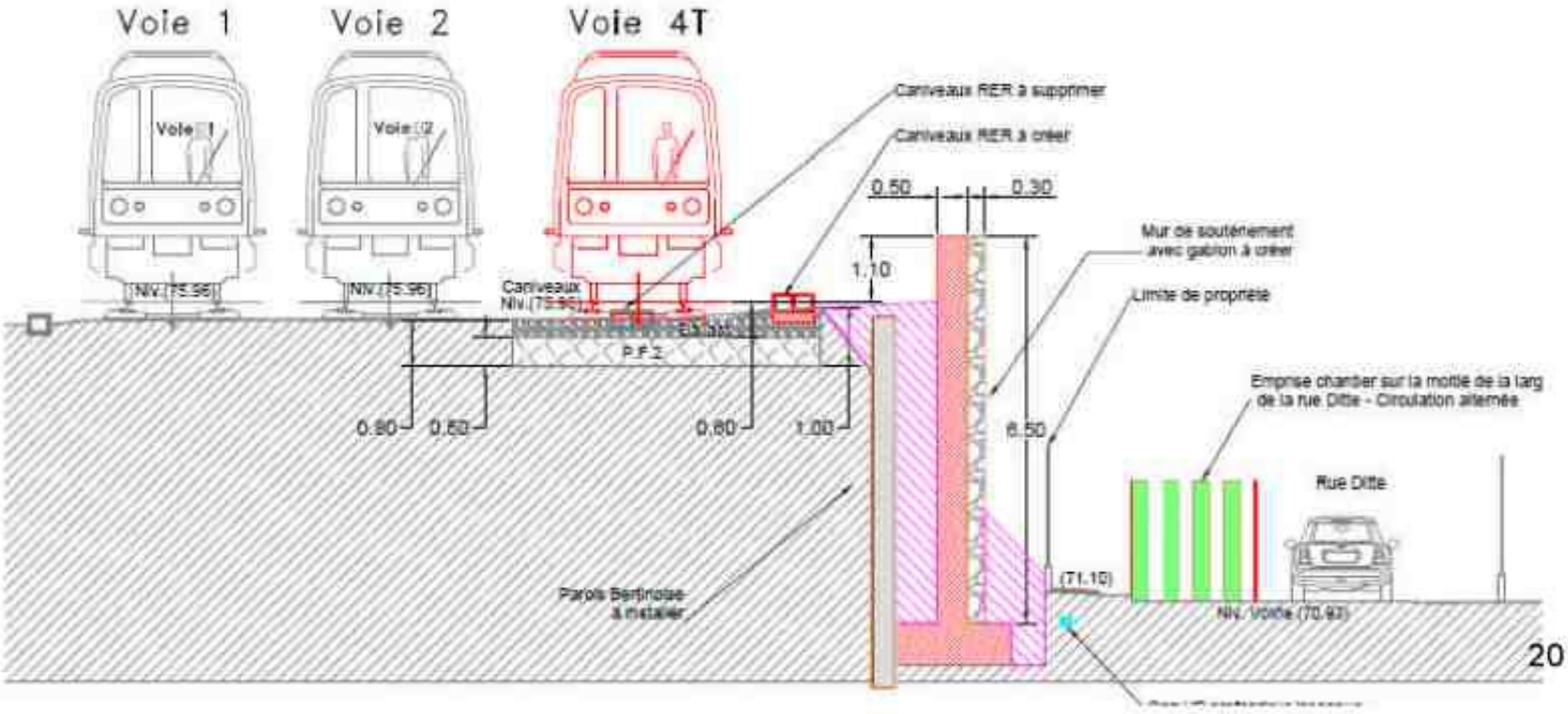

49 rue Ditte

Focus création du faisceau de garage

3

- Positions de garage supplémentaires pour 5 trains longs permettant de :
  - désaturer Massy-Palaiseau
  - Diminuer les circulations depuis les sites isolés de Croix de Berny et Bourg-la-Reine

Les dates clé

3

- Acquisition pavillon en mai 2014 → pas de procédure d'expropriation
- Schéma de Principe début 2016 (validation par le STIF)
- Etude d'impact et enquête publique automne 2016
- Décision de réalisation (dossier AVP) et financement fin 2016
- Mise en service en 2021 - 2022

Approche du rond point de la Guiéterie en direction de la gare

Au droit de Jean Racine

Au droit de Jean Racine

Face à Jean Racine AVANT

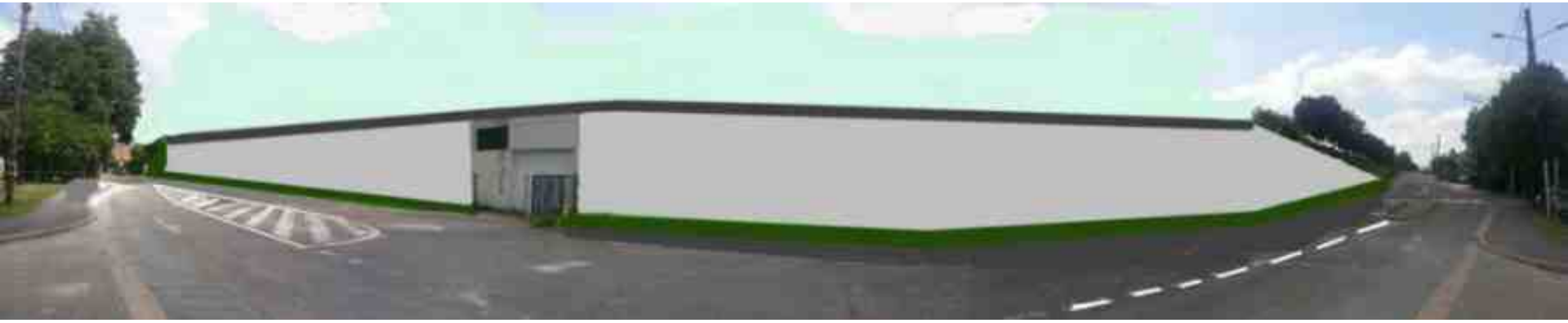

Face à Jean Racine APRES

III

DEBAT

ET

ECHANGES

IV

PERSPECTIVES

QUE DECIDONS-NOUS ?